



Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Atelier n°4 : Filière Agricole – 8 juillet à 14h salle du gymnase de l'Agglomération

Présents : Valérie Badiou, EPL SAGE Loire Amont ; Françoise Balme du Garay, réseau des AMAPs ; Jean-Luc Borie, membre du Bureau Communautaire ; Coline Brat, Chambre d'Agriculture 43 ; Florie Chapuis, responsable du pôle économie de proximité ; Céline Coussemaeker, Lycée Charles et Adrian Dupuy ; Mireille Defay, adjointe de Saint-Germain-Laprade ; Dominique Deltroy-Perez, Terre de liens ; Anthony Fayolle, Jeunes Agriculteurs 43 ; Dominique Galand, Atelier des Possibles ; Patricia Gire-Joubert, conseiller communautaire ; Gérard Gros, membre du Bureau Communautaire, délégué à l'Abattoir communautaire ; Romain Layes, EPAGE Loire Lignon ; Sandra Lombardy, Vice-Présidente présidente de la Commission d'Appel d'offres ; Philippe Meyzonet, Vice-Président délégué à la Forêt et la Ruralité ; Rui Moita, chef du Service Développement économique ; Jean-Paul Nicolas, adjoint de Chadrac ; Laurence Ploton, cheffe du service Santé-Environnement ARS ; Marie Poisson, Haute-Loire Biologique ; Anne-Sophie Quaisse, Résiliacteurs 43 ; Steve Raffier, Directeur de la SAFER 43 ; Christophe Rodier, association Grainaille ; Anne Rogues, directrice de la FDSEA ; Serge Roux, adjoint Saint-Christophe sur Dolaizon ; Alexandre Royet, Campus de l'Agroécologie 43 ; Olivier Sarécot, adjoint du Vernet ; Grégory Sauvart, directeur de la Lentille Verte du Puy ; Aymeric Vericel, chargé de mission PAT.

Excusés : Marine Meunier, cheffe de projet Manger Local et Bio, Département 43.

Les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** répondent aux enjeux du Programme National pour l'Alimentation et ont pour objectifs de réunir et fédérer les acteurs d'un territoire dans leur diversité pour construire une stratégie autour de l'alimentation et ses impacts. Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a pour objectif de positionner l'alimentation au cœur des enjeux de territoire en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs afin qu'ils prennent une part active au projet.

Développement des filières agricoles locales

Au niveau de l'agglomération, un des enjeux du PAT est de maintenir et développer des filières agricoles locales pérennes permettant de conserver une production agricole sur le territoire et donc une activité agroalimentaire du producteur au consommateur.

- Comment conserver et créer des filières locales créatrices de valeur ajoutée pour le territoire ?
- Face au changement climatique, comment adapter les productions du territoire et constituer des filières durables et de qualité ?
- Par quels moyens ces filières locales peuvent être bénéfiques pour l'ensemble des administrés du territoire ?

Objectifs de l'atelier :

- Enrichir le diagnostic de territoire : relever les initiatives, remarques, constats, échecs selon vos connaissances.
- Identifier les **initiatives** permettant le maintien et l'émergence des filières agricoles.
- Quels seraient pour vous les **objectifs** du PAT concernant ces enjeux ?
- Et par quelles **actions** peut-on atteindre ces objectifs ?

Diagnostic de territoire :

- La part des surfaces agricoles est en régression, mais le prix du foncier agricole est en constante augmentation.
- La SAU moyenne des exploitations agricoles est de 58,5 ha.
- La baisse du nombre d'exploitations agricoles est de - 23 % en 10 ans, mais l'activité agricole sur la CA du Puy-en-Velay résiste.
- Ce recul de l'activité agricole est d'autant plus marqué sur les exploitations en élevage et en polyculture-élevage. Le cheptel en bovins lait diminue et par conséquent la production de lait.
- La diminution de la SAU dédiée aux protéagineux et légumes secs (- 21,01 % entre 2010 et 2020) accompagne le recul de la culture de la lentille observé sur le territoire depuis plusieurs années.
- Aucune spécialisation territoriale des principales filières d'élevage ne se dégage.
- Des terroirs riches en productions identitaires de qualité :
 - Productions végétales : Lentille Verte du Puy AOP, fruits rouges des Monts du Velay, «Trifolia» de Craonne s/Arzon,
 - Productions animales : Le Vedelou label rouge, le Porc de Haute-Loire, le Boeuf de Haute-Loire, la Limousine des Monts du Velay,
 - Le fromage aux artisous.
- 137 exploitants (13%) produisent des produits fermiers et/ou commercialisent en circuits courts. Ces agriculteurs produisent principalement les produits suivants : produits carnés, laitiers ou maraîchers.
- Les surfaces conduites en AB représentent 11 % de la SAU du territoire,
- On compte 2 103 actifs agricoles, chiffre en recul de 28 % sur les dix dernières années.
- 24 % des exploitations compteraient un chef d'exploitation de plus de 60 ans. Plus de 2/3 des exploitations n'ont pas envisagé la suite de l'activité.
- Entre 2016 et 2021, 87 installations avec Dotation aux Jeunes Agriculteurs ont été réalisées, majoritairement tournées vers l'élevage.

Propositions d'actions « Filière Agricole » :

1 – Maintenir le foncier agricole

Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.

Préserver et implanter les haies, gage de biodiversité :

- Promouvoir les outils incitatifs utiles (financements de plants, plan de gestion des haies).

Engager une action de lutte contre la consommation masquée des terrains agricoles :

- Lors de vente de propriétés bâties, disposant d'une assise foncière importante, mais échappant aux prérogatives des commissions SAFER.
- Favoriser la préemption partielle.

Favoriser le maintien de l'unité foncière en cas de cession pour maintenir l'équilibre entre la part en propriété directe et la part en location :

- Au moment de la cession, une partie des exploitants conserve une partie de la propriété directe de ses terres, engendrant une certaine précarité pour le repreneur (uniquement assis sur des terrains en fermage).

2 – Sensibiliser les agriculteurs aux changements de pratiques

Accompagner les agriculteurs sur les pratiques innovantes et diversifiantes, visant plus d'autonomie (alimentation, fertilisation, énergie...) :

- Encourager une diversité plus importante des cultures afin d'adapter l'agriculture du territoire aux changements climatiques en cours.
- Soutenir la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les fermes.
- Inciter à la production de fourrage sur le territoire.

3 – Favoriser l'installation agricole

Identifier les potentiels foncier d'évolution des exploitations à céder pour les adapter à la demande.

Accompagner l'installation et le développement de la nouvelle génération d'agriculteurs :

- Accompagner les volontés de productions novatrices et adaptés aux enjeux actuels. Recenser les nouvelles filières en amont d'un accompagnement. Ceci implique que les cédants soient sensibilisés à ses nouveaux enjeux.

Expérimenter un modèle d'exploitation mixte pouvant accueillir plusieurs exploitants sous forme d'incubateur :

- Créer un espace-test agricole afin de faciliter l'installation d'agriculteurs en limitant les risques liés au lancement d'une activité agricole. Cela permet à des candidats à l'installation en agriculture de vérifier la faisabilité et la viabilité de leur projet en démarrant une activité de production en conditions réelles, mais dans un cadre sécurisé.
- Expérimenter ce modèle sur une exploitation sans repreneur.

Sensibiliser les exploitants en âge de céder leur exploitation :

- Développer un répertoire des organismes à contacter pour préparer la transmission de son exploitation, à distribuer en amont aux agriculteurs arrivant en âge de partir à la retraite. Chaque commune pourrait avoir la charge de distribuer ces données aux agriculteurs concernés. Cette action doit se faire dans l'optique d'« aider à partir » les exploitants, une « aide au deuil » menant vers l'acceptation, qui doit débiter minimum 5 ans avant le départ potentiel de l'agriculteur.
- Travailler en lien avec le service accueil-transmission de la Chambre d'Agriculture 43 pour l'accompagnement des projets. Il est exprimé qu'il n'y a pas de baisse des demandes d'installation, néanmoins, certaines n'aboutissent pas à cause de plusieurs raisons : le temps, le manque d'appel à projets, la viabilité économique d'une reprise de l'exploitation, des raisons personnels, etc.